



Règlement du Student Trading Contest

1. Principe

Le but du Student Trading Contest (ci-après « simulation boursière ») consiste à investir un capital virtuel de CHF 100'000.- et d'obtenir le meilleur rendement pendant la durée de la simulation. Tout en étant virtuel, cette simulation boursière permet d'évoluer dans un environnement des plus réalistes.

Cette simulation boursière est organisée par l'association BSU ayant son siège à Fribourg, et pour adresse Avenue Beauregard 11, 1700 Fribourg. La simulation boursière est organisée avec la collaboration de UMushroom, la plateforme sur laquelle se déroule la simulation boursière (ci-après ensemble « les Organisateur »).

Pendant la durée de la simulation boursière, soit du 21 mars au 6 mai 2022, les participants pourront acheter et vendre des titres proposés sur la plateforme électronique partenaire mise à disposition par UMushroom.

Les participants disposent d'un accès à leur compte virtuel 24h/24h et peuvent passer des ordres d'achat ou de vente à tout moment de la journée. Les ordres sont effectivement validés à partir d'informations de la clôture des marchés le jour en question. Voici un exemple avec 10 actions d'Apple pour comprendre exactement comment cela fonctionne :

- Le 21.03 à 16:00, vous achetez 10 x USD 123.99 = USD 1'239.90.
- Le 21.03, Apple vaut USD 125.57 à la clôture du marché.
- Le 22.03, il y aura $1'239.90 / 125.57 = \text{Round}(9.87) = 9$ actions dans votre portefeuille.
- Vous aurez alors 9 actions donc la valeur est de USD 125.57 par action.

2. Calendrier

Début des inscriptions	21 mars 2022 00:00 GMT+1
Fin des inscriptions	01 avril 2022 23:59 GMT+1
Durée de la simulation boursière	du 21 mars 2022 au 6 mai 2021
Remise des prix	9 mai 2022 à 17:00

3. Conditions de participation

La participation à la simulation boursière est gratuite.

Pour recevoir un prix, les participants doivent être immatriculés en qualité d'étudiant dans une Haute école Suisse (Haute école universitaire, institution universitaire, Haute école spécialisée ou Haute école pédagogique). Les participants s'engagent à prouver leur qualité d'étudiant d'une Haute école au moyen d'un titre officiel délivré par la Haute école dont ils sont membres, sur demande des Organisateur.

Une seule inscription par participant est autorisée et un seul portefeuille par participant peut être ajouté sur la page BSU. Il est interdit à un participant de contourner les règles de la simulation boursière, notamment en jouant avec le login de quelqu'un d'autre ou de s'inscrire deux fois, sous peine de disqualification.

Le portefeuille de départ est de **100'000 CHF** et il est strictement interdit à un participant d'ajouter du cash à son portefeuille à l'aide du « Change cash », sous peine de disqualification.

Dans le cas où ils seraient convoqués par les Organismes, les participants acceptent d'ores et déjà de participer à la cérémonie de clôture, à la même date que la remise des prix. En cas d'absence, le participant convoqué sera en principe disqualifié. Cela vaut pour les prix hebdomadaires comme pour les prix finaux. Les Organismes peuvent toutefois renoncer à cette disqualification, s'ils estiment que l'absence est causée par un juste motif.

Les membres de l'association BSU ainsi que les collaborateurs de UMushroom ne sont pas autorisés à gagner des prix à cette simulation boursière.

L'espace mis à disposition des participants sur la plateforme de trading de UMushroom servant à publier du contenu multimédia sert uniquement à publier du **contenu libre de droit**.

Le portefeuille des étudiants doit obligatoirement être paramétré en mode "**public**" pour que les Organismes puissent contrôler le portefeuille. Les participants ne peuvent en outre supprimer leur portefeuille de simulation qu'à partir du début de la semaine suivant la cérémonie de clôture, c'est-à-dire dès le lundi 13 mai 2022.

4. Classement provisoire et définitif

Le classement sera disponible sur la page BSU de la plateforme UMushroom à partir du lundi 28.03.2022 et est mis à jour quotidiennement. Est déterminante la valeur du portefeuille affichée sur la plateforme UMushroom. Ce classement est actualisé quotidiennement à 23 :59 GMT +1.

Le classement définitif se basera sur les derniers prix de clôture et cours des monnaies disponibles au vendredi 6 mai 2022 à 22:00 GMT+1.

Seuls les joueurs ayant réalisé **huit transactions au minimum** durant l'ensemble de la période de la simulation boursière seront éligibles dans le **classement définitif**.

Pour le **classement hebdomadaire**, seuls les joueurs ayant réalisé **deux transactions** au minimum depuis le début du jeu et jusqu'au vendredi de la semaine en question seront éligibles dans le classement hebdomadaire et donc éligibles à gagner le prix hebdomadaire.

5. Prix

Les Gagnants hebdomadaires sont les participants ayant réalisé la meilleure performance hebdomadaire. Il y a un gagnant par semaine. Les gagnants seront contactés par les Organisateur et les Organisateur ont le droit de communiquer leur nom sur la page Facebook, Instagram et LinkedIn de l'association BSU.

Les Gagnants finaux sont les participants qui auront réalisé **huit transactions au minimum** durant l'ensemble de la simulation et dont la valeur du portefeuille est la plus élevée le vendredi 6 mai 2022 à 22 :00 GMT +1. Ils seront contactés par les Organisateur. Aucune correspondance ne sera échangée avec les autres participants pour les informer du résultat.

Les prix ne sont ni échangeables, ni transmissibles. Les prix ne sont en aucun cas convertibles en espèces.

Les Organisateur se réservent le droit de modifier en tout temps les prix qui seront remis aux gagnants de la simulation boursière. Durant le déroulement de la simulation boursière, les Participants en seront informés via les réseaux sociaux de la BSU.

Aucune prétention de quelque nature que ce soit ne pourra être faite par les Participants en lien avec les rendements virtuels obtenus dans le cadre de la simulation boursière.

6. Problèmes et questions

En cas de problème, les participants peuvent à tout moment envoyer un mail à bsu@unifr.ch avec leur question et lors d'un problème technique, une photo de leur écran.

7. Autorisation

Dans le cadre de la simulation boursière, les participants autorisent les Organisateur à communiquer leur nom et prénom sur les sites internet et réseaux sociaux de l'association BSU et de UMushroom, sans restriction d'utilisation (notamment durée, nombre d'utilisations et territoires illimités). Ces mentions ne leur conféreront aucun droit à rémunération ou autre avantage.

Dans le cadre de la simulation boursière, les participants autorisent les Organisateur à communiquer leur nom et prénom ainsi que leurs coordonnées aux partenaires de l'association à des buts marketing avec au maximum 2 communications par partenaire. Ces données seront ensuite utilisées selon la Privacy Policy de UMushroom.

8. Adhésion au présent règlement

La participation à la simulation boursière implique l'acceptation du présent règlement. Toute violation de ce règlement entraîne l'exclusion de la simulation boursière. Les Organisateur se réservent notamment le droit d'exclure, sans motif justificatif, sans préavis et à tout moment un participant dont le comportement ne serait pas en accord avec l'esprit de la simulation boursière.

Toute contestation sera traitée par les Organisateur selon leur libre et entière appréciation. Les décisions prises sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Les Organisateur se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler la simulation boursière s'ils estiment que les circonstances l'exigent. Si une telle décision devait être prise, les participants en seraient alors informés dans les meilleurs délais. Une telle décision ne saurait toutefois faire l'objet d'une quelconque prétention visant à engager la responsabilité de l'association BSU ou de UMushroom. Il en est de même en cas d'éventuels problèmes techniques avant et pendant la durée de la simulation boursière.

Toute modification du présent règlement sera annoncée par le biais des réseaux sociaux de la simulation boursière. Le fait de continuer à participer à la simulation boursière vaut acceptation des modifications du règlement.

9. Interprétation du règlement

La version française fait foi.

10. Droit applicable et for

Le présent règlement est soumis au droit suisse. Le for juridique est à Fribourg.